

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2008, a adopté le règlement suivant :

**RCA2608-004**      ***Règlement autorisant un emprunt de 5 752 950 \$ pour divers travaux de voirie dans le cadre du programme de réfection routière***

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 15 avril 2008.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 23 avril 2008

---

Me Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement